



# INFO-RETRAITE

## PROJET DE LOI SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE DANS LES UNIVERSITÉS : **ÇA S'EN VIENT**

La rencontre de la Fédération des professionnelles (FP), de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), de la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP) et de la CSN avec le ministre François Blais sur la question des régimes de retraite dans les universités a semé quelques inquiétudes.

En effet, au cours de cet entretien, le ministre a laissé entendre que le projet de loi dans le secteur universitaire serait déposé rapidement (en novembre) et qu'il s'inscrirait dans le sillon du projet de loi 3. Certes, il semble faire preuve d'un peu plus d'ouverture que le ministre Moreau et a évoqué la possibilité de mettre en place un groupe de travail pour se pencher sur la question. On peut tout de même se demander pourquoi le ministre veut procéder aussi rapidement et dénoncer son intention de s'inspirer largement du projet de loi 3.

### ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION POUR LES RÉGIMES DES UNIVERSITÉS

- Sur onze régimes de retraite à prestation déterminée, un seul régime semble être en réelle difficulté.

- Ironiquement, il s'agit d'un régime où les syndiqué-es ont négocié le partage à 50-50 des déficits passés (lequel est demandé dans le projet de loi 3). Les travailleurs ont de bonne foi accepté de payer, mais n'avaient probablement pas bien mesuré les risques d'un engagement qui est aujourd'hui difficile à assumer. On constate concrètement que ce mode de partage des déficits ne fonctionne pas.
- Aucun régime dans les universités n'est capitalisé sous les 82 %.
- Malheureusement, le gouvernement ne montre aucun empressement à agir pour améliorer le sort des employé-es des universités comme les chargé-es de cours dont les régimes sont à cotisation déterminée.

### NOTRE POSITION

- Nous refusons de nous voir asséner une médecine de cheval semblable à celle du projet de loi 3, car rien ne justifie une approche aussi coercitive. Ce projet de loi 3 impose unilatéralement des mesures draconiennes, nie le droit à la négociation et renie des ententes conclues de bonne foi. Il pénalise les retraités et accorde aux villes la possibilité de diminuer unilatéralement la rémunération et les conditions de travail des employé-es.
- Le gouvernement doit travailler à l'élaboration de mesures qui donneront aux parties la possibilité de négocier en vue d'assurer la pérennité de leur régime.
- Il doit également considérer la réalité des travailleuses et des travailleurs dont le régime est à cotisation déterminée dans une optique d'équité intergroupes.

### MARCHE DU 20 SEPTEMBRE CONTRE LE PROJET DE LOI 3

Le projet de loi 3 n'est qu'un avant-goût de ce que le gouvernement prévoit pour saper les acquis des Québécoises et Québécois ces 30 dernières années. Vous êtes toutes et tous invités à participer à la [grande marche du samedi 20 septembre](#) afin de protester contre le contenu hostile et anti-travailleur de ce projet de loi. Le rassemblement se fera **au parc La Fontaine dès 11 h. ON VOUS ATTEND!**

